



## **Indignation mais détermination pour les Amis de la Terre Côte-d'Or après la violente attaque contre la maison du Parc Naturel Régional du Morvan le 18 septembre dernier**

A l'initiative de la Fédération Départementale des Structures et Exploitants Agricoles (FDSEA) de la Nièvre et des Jeunes agriculteurs (JA) de la Nièvre, ce sont plus de 150 agriculteurs du Morvan des départements de Côte-d'Or, de la Nièvre et de Saône-et-Loire, qui, avec une quarantaine de tracteurs et de remorques chargées de détritiques et de lisiers, ont saccagé la maison du Parc de St Brisson et ses abords, jardin, parc, étang tout en exerçant des violences physiques et verbales sur des personnels.

### **Les Amis de la Terre Côte-d'Or tiennent à exprimer leur profonde solidarité auprès de l'ensemble de l'équipe du Parc.**

L'argument central invoqué par la FDSEA et les JA de la Nièvre est la mise en oeuvre d'un projet de protection écologique des eaux et de restauration de la végétation des rives des cours d'eau proposé par le Parc. Il s'agit pourtant de proposer aux agriculteurs volontaires la mise en place de clôtures et d'abreuvoirs pour limiter la divagation des troupeaux qui dégrade parfois gravement les berges des cours d'eau et altère durablement l'équilibre des cours d'eau. Cette action est proposée sur la base du volontariat des agriculteurs, contre indemnisation, et porte sur des secteurs dits prioritaires. L'enquête publique en cours concerne une déclaration d'intérêt général, laquelle permet de justifier les fonds publics investis et de rendre possible l'accès aux parcelles privées lors des travaux de restauration.

### **Incompréhension, procès d'intention ou manipulation ?**

Le Parc Naturel Régional est un lieu de concertation. Le projet mis en cause a bien été présenté au sein de la commission agricole du Parc et lors de réunions ou contacts avec les communes adhérentes au Contrat territorial Sud Bourgogne.

Depuis longtemps, le Parc mène des actions de protection des ruisseaux de tête de bassin versant et des petites rivières, notamment grâce à des fonds européens. Il est prévu de nouveaux contrats avec des agriculteurs/éleveurs volontaires, aidés financièrement, pour diverses mesures de protection de la qualité de l'eau et de la biodiversité: aménagement d'abreuvoirs, clôtures de protection de certaines zones en bordure des cours d'eau par exemple.

Il semble bien, avec le saccage du 18 septembre que cette politique de conciliation et de réflexion gêne la FDSEA qui s'entête à opposer activités agricoles et protection des milieux et des ressources.

Alors qu'une partie croissante des agriculteurs s'engage dans des pratiques innovantes, conversions bio, productions de qualité, circuits courts, et que nombre d'agriculteurs du Morvan ont pris des contrats rémunérés de conservation des prairies humides ou sèches, il faut sortir du piège grossier de l'opposition agriculture-environnement. Les agriculteurs et éleveurs du Morvan sont essentiels pour le maintien de la qualité des milieux et des paysages, et plus encore pour le maintien d'activités économiques et de vie locale.

### **A qui profite la révolte? Certainement pas aux agriculteurs qui s'isolent eux-mêmes des enjeux environnementaux en se donnant ainsi une image négative.**

Pour les Amis de la Terre Côte-d'Or, le PNR est une chance pour la valorisation d'une agriculture durable et respectueuse de l'environnement, pour le développement du tourisme et de l'économie locale. Il ne doit pas être le support d'enjeux politiques opposants artificiellement et de manière outrancière l'agriculture et l'environnement venant de dirigeants syndicaux masquant les vrais problèmes des agriculteurs et éleveurs, notamment en matière d'installation des jeunes.

**Nous invitons les citoyens à aller consulter l'enquête publique en cours jusqu'au 3 octobre**, pour lire le dossier de déclaration d'intérêt général, se forger une idée du projet de restauration volontaire des berges et élarger, positivement si le projet leur semble convaincant. Il est également possible de poser des questions, sans en venir aux actes attristants du 18 septembre, auprès des commissaires enquêteurs et du parc du Morvan.

. **Site internet de la préfecture de la Nièvre** : <http://www.nievre.pref.gouv.fr> rubrique Enquête publique, ou aussi <http://www.nievre.pref.gouv.fr/articles/vous-etes/publications/enquetes-et-marches-publics/enquetes-publiques-h492.html>

. **Site internet de la préfecture de Saône-et-Loire** : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> rubrique Avis et consultation du public puis Enquête publique ou aussi <http://www.saone-et-loire.gouv.fr/ouverture-d-enquete-publique-a5538.html>

**Nous connaître** : <http://www.amisdelaterre.org/Cote-d-or.html> **Nous contacter** : [amisdelaterre21@gmail.com](mailto:amisdelaterre21@gmail.com)

**PREFECTURE DE LA NIEVRE PREFECTURE DE LA COTE-D'OR**

**PREFECTURE DE LA SAONE-ET-LOIRE -----**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE INTERDEPARTEMENTALE**

**Travaux de restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau par la mise en défens de zones sensibles dans les départements de la Nièvre, de la Côte-d'Or et de la Saône-Et-Loire**

Il sera procédé du 26 août au 3 octobre 2013 inclus à une enquête publique dans 47 communes, (31 dans la Nièvre, 10 en Saône-et-Loire et 6 en Côte d'Or) visant à déclarer d'intérêt général les travaux de restauration de la végétation rivulaire des cours d'eau par la mise en défens de zones sensibles suite à la demande du Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan.

Pendant toute la durée de l'enquête, un dossier et un registre d'enquête seront déposés dans les mairies d'Alligny-en-Morvan, Avrée, Poil, Chiddes, Fléty, Fours, Thaix, Montaron, Saint-Honoré-les-Bains, Onlay, Préporché, Vandenesse, Villapourçon, Moulins-Engilbert, Saint-Léger-de-Fougeret, Sermages, Saint-Péreuse, Limanton, Maux, Blismes, Château-Chinon Ville, Châtin, Dommartin, Saint-Hilaire-en-Morvan, Dun-sur-Grandry, Larochemillay, Luzy, Millay, Sémelay, Rémilly, Cercy-la-Tour, Tavernay, Sommant, Chissey-en-Morvan, Lucenay-l'Eveque, Saint-Prix-en-Morvan, la Grande Verrière, Saint-Léger-sous-Beuvray, la Comelle, Etang-sur-Aroux, Saint-Didier-sur-Aroux, Saint-Martin-de-la-Mer, Blanot, Brazey-en-Morvan, Ménessaire, Savilly et Villiers-en-Morvan.

Le dossier pourra être consulté dans les mairies susmentionnées aux heures habituelles d'ouverture des bureaux. L'arrêté d'ouverture d'enquête publique sera consultable sur le site internet des préfectures de la Nièvre: [www.nievre.gouv.fr](http://www.nievre.gouv.fr) (rubrique enquêtes publiques) de la Saône-Et-Loire : [www.saone-et-loire.gouv.fr](http://www.saone-et-loire.gouv.fr) et de la Direction Départementale des Territoires de la Côte d'Or : [www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.cote-d-or.equipement-agriculture.gouv.fr) (rubriques eau - enquêtes publiques).

Les observations du public pourront être :- soit consignées sur les registres d'enquêtes déposés dans les mairies concernées par l'enquête publique ;

- soit adressées par écrit à Monsieur Gérard MILLERAND, conseiller d'éducation en retraite, commissaire enquêteur, à la mairie de Château-Chinon Ville - B.P. 21 - 58120 CHATEAU-CHINON Ville, siège de l'enquête.

En cas d'empêchement, M. MILLERAND sera remplacé par M. Claude BRAIDY, architecte en retraite, commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des personnes qui désireraient lui faire part de leurs observations, à l'occasion de permanences dans les mairies de :

- LUZY(58): le lundi 26août 2013 de 14H00 à 17H00
- CHÂTEAU-CHINON VILLE (58) : le mercredi 11 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- MOULINS-ENGILBERT (58) : le mardi 17 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- SAINT-MARTIN-DE-LA-MER (21) : le mardi 24 septembre 2013 de 9 H 00 à 11 H 00
- LUCENAY-L'EVEQUE (71) : le vendredi 27 septembre 2013 de 9 H 00 à 12 H 00
- ETANG-SUR-ARROUX (71) : le jeudi 3 octobre 2013 de 14 H 30 à 17 H 30

Des informations sur ce dossier pourront être demandées auprès de Madame Charlotte BEZY, (tél. 03.86.78.79.39) - mél. [charlotte.bezy@parcdumorvan.org](mailto:charlotte.bezy@parcdumorvan.org) - Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Morvan – 58230 Saint-Brisson.

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur dans les mairies concernées par l'enquête, dans les préfectures de la Nièvre, de la Côte d'Or et de la Saône-Et-Loire pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête.